Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260325-DEL20260306B-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du Samedi 21 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.
Date des convocations : 17 Mars 2026
Etaient présents :Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Marine DUPRE, Alain BOUGET, Josette FOULON, Nelly BOUTTERIN, Alain BIA, Alix René-Loic, Sophie DELACOUR, Marie-Andrée DERRIENNIC, Sylvie DELHOMMEAU, Claude LE GUYADER, Christophe JEGOU, Lydie JACQUES, Kevin PAULIC
Secrétaire de séance : Marie-Andrée DERRIENNIC
Assesseurs : Nelly BOUTTERIN, Marine DUPRE

DEL 20260306B - Objet : Indemnité des élus – Correctif apporté sur la date de prise d'effet

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les arrêtés municipaux du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, aux conseillers délégués,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, aux conseillers délégués étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
Vu le rapport de M. Le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour ,

- **VOTE** les indemnités aux élus comme suit et suivant le tableau ci-dessous
- **DECIDE** que ce vote prendra effet le 23 mars 2026.

PLOUEC DU TRIEUX

Strate population totale		de 1 000 à 3 499 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	55.70%	2 289.56 €	2 289.56 €
ADJOINT	4	21.38%	878.83 €	3 515.32 €
Cellule à modifier			Total max autorisé	5 804.88 €
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	45.00%	1 849.73 €	1 849.73 €
ADJOINT 1	1	18.00%	739.89 €	739.89 €
ADJOINTS	2	15.00%	616.58 €	1 233.16 €
CONSEILLERS Délégués	5	6.00%	246.63 €	1 233.16 €
CONSEILLERS	5	3.00%	123.32 €	616.58 €
Total attribué				5 672.52 €

Fait et délibéré, le 21 Mars 2026
Le Maire,

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

Vincent LE MEAUX

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260325-DEL20260306B-DE